11e ANNÉE N° 529 PARAIT LE SAMEDI 16 Mars 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLE D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

ARMÉE

La Nation et le Service militaire

La *Nouvelle Revue* inaugure une chronique militaire de quinzaine signée Colonel X... ; on y devine une très haute personnalité, et il suffit d'en lire quelques pages pour apprécier toute la compétence et toute l'autorité de l'auteur. Sur l'organisation actuelle du service militaire en France, le colonel X... a dit en quelques lignes tout ce qu'il y a à dire d'essentiel :

Les devoirs civiques se sont confondus avec les devoirs militaires et les sociétés semblent revenir aux temps anciens où chacun combattait *pro aris et focis*. Le pays et l'armée ont cependant quelque peine à s'adapter à cette conception nouvelle de l'état militaire.

Les esprits chagrins déplorent une évolution qui semble nous ramener aux armées de milice. Ils ont regretté, avec M. Thiers, le service militaire de sept ans ; ils se sont efforcés de s'opposer à l'adoption du service de trois ans, et ils prédisent notre ruine si les circonstances nous obligent à accepter le service de deux ans. Est-il vrai pourtant que l'on doive à ce point s'alarmer ? Philosophiquement, rien n'est plus conforme à la dignité de l'homme et du citoyen que de s'armer et de combattre pour la défense de ses droits et de sa patrie ; il faut seulement adopter un mode de dressage différent pour l'éducation du jeune soldat et ne pas rendre le service militaire incompatible avec les autres devoirs de la vie privée et publique. Jusqu'ici il semble qu'on n'y ait pas trop mal réussi. Nos petits soldats ont fort bonne attitude militaire après quelques semaines de présence sous les drapeaux, et le pays, de son côté, a accepté sans se plaindre et, en définitive, sans trop en souffrir, les charges du service militaire obligatoire. La réduction du temps de service a été la conséquence inévitable de l'application de ce principe, et pourtant l'armée d'aujourd'hui est certes meilleure, mieux instruite et plus équilibrée que l'armée d'il y a trente ans. Nous avons le devoir d'en porter témoignage.

ÉCHOS & NOUVELLES

Quelques dates historiques

A propos des fêtes de Kiel, un de nos confrères rappelle que nous avons eu avec l'Angleterre quelques petites querelles trop oubliées.

Nos guerres avec elle ont duré :

Au XIIIe siècle, trente-neuf ans ;
Au XIVe siècle, trente-trois ans ;
Au XVe siècle, soixante-neuf ans ;
Au XVIe siècle, onze ans ;
Au XVIIe siècle, treize ans ;
Au XVIIIe siècle, trente-trois ans ;
Enfin, au XIXe, quinze ans.

Sans compter tous les mauvais offices que nous ont rendus les Anglais, partout et aussi souvent qu'ils ont pu, jusqu'à avant hier et même jusqu'à hier, en attendant ceux qu'ils nous rendront demain et après-demain.

Levée de Crosses

Nos prélats s'agitent. Il y a quelques jours, c'étaient les évêques de Vannes et de Saint-Dié ; hier, c'était l'archevêque d'Aix, de si bruyante mémoire ; aujourd'hui, c'est M. Belmont, évêque de Clermont.

La cause de cette levée de crosses ?

Le projet du gouvernement sur le droit d'accroissement.

Ces messieurs plaident pour leur caisse dans des lettres publiques et qui sont moins que respectueuses pour le gouvernement qui les paye. Si des fonctionnaires républicains se permettaient pareille incartade, ils seraient vite cassés aux gages ; mais faut-il s'étonner des trésors de mansuétude dont on use envers l'épiscopat ?

La question des droits d'accroissement viendra sous peu devant la Chambre. Nous verrons si la majorité s'effraiera de cette levée de crosses et si elle se passera de ces ressources si légitimes, alors que tant d'autres charges sont presque seules supportées par les petits et les misérables.

TRIBUNE LIBRE

Révision de la Constitution

II

Nos lois constitutionnelles se composent :

1° D'une loi relative à l'organisation des Pouvoirs publics en date du 25 février 1875, modifiée le 14 août 1884 ;

2° D'une loi sur les rapports des Pouvoirs publics en date du 16 juillet 1875, modifiée le 14 août 1884 ;

3° D'une loi sur les élections des sénateurs en date du 2 août 1875, modifiée le 9 décembre 1884 ;

4° D'une loi sur les élections des députés en date du 30 novembre 1875, modifiée en 1885, 1889 et en 1893.

Les Pouvoirs publics visés par les deux premières lois ci-dessus se composent :

1° D'un Pouvoir législatif s'exerçant par deux Assemblées, le Sénat et la Chambre des Députés ;

2° D'un Pouvoir exécutif s'exerçant par le Président de la République, chef de l'Etat, nommé par le Pouvoir législatif.

Comme on le voit, il y a 4 lois organisant deux pouvoirs ; — et c'est tout.

De Loi constitutionnelle fondamentale proprement dite, — il n'y en a pas.

De limite d'attribution de chaque pouvoir, il n'y en a pas.

De loi électorale générale, il n'y en a pas.

Du pouvoir générateur, il n'en est pas question.

Du pouvoir régulateur, il n'est pas parlé non plus.

Et des Droits de l'Homme..., — il n'est pas souffle mot.

— Par contre, les Pouvoirs donnés au président de la République sont immenses.

Il a le droit :

1° D'initiative des lois, concurremment avec les Chambres ;

2° De faire délibérer à nouveau les deux Chambres sur une loi définitivement adoptée par elles avant de la promulguer ;

3° De faire grâce ;

4° De disposer de la force armée ;

5° De nommer à tous les emplois civils et militaires ;

6° De nommer les ministres ;

7° De prononcer la clôture de la session des Chambres ;

8° D'ajourner les Chambres deux fois pendant un mois dans la même session ;

9° De convoquer les Chambres extraordinairement hors session ;

10° De dissoudre la Chambre des députés sur l'avis conforme du Sénat ;

11° De s'opposer à toute réunion des Chambres hors session ;

12° De négocier et ratifier les traités sans les Chambres ;

13° De convoquer les électeurs pour toutes élections ;

14° De communiquer avec les Chambres par des Messages ;

15° De demander la révision de la Constitution, etc., etc.

Ce sont là les Pouvoirs d'un Empereur autocrate, mais non d'un Président de la République qui, pour être le Chef de l'Etat, ne doit être que le premier fonctionnaire nommé par les corps élus et le premier serviteur de la Constitution.

Les rois de l'ancien régime ont pu dire avec quelque justesse :

« Notre volonté, c'est la loi. »

Mais en République, nous disons avec toute la force de la raison et de la vérité :

« La Loi, c'est l'expression de la volonté générale. »

Les rois commandaient à la Loi.

La République commande ou doit commander au chef de l'Etat et à tous ses fonctionnaires d'obéir à la Loi.

Nos lois de 1875 ne parlent des ministres que comme des annexes du Président de la République.

Ils contresignent les actes du Chef de l'Etat ;

Ils rendent des décrets et font des nominations en Conseil des Ministres ;

Ils sont solidairement responsables devant les Chambres de la Politique générale du Gouvernement et individuellement de leurs actes personnels

Ils portent aux Chambres les Messages du Président ;

Et en cas de vacance du Président de la République, le Conseil des Ministres est investi du Pouvoir exécutif.

Ils ne sont donc, comme on le voit, que

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

N° 16

AZOR & VELLEDA

— Allons, Lucien..... maman est au courant et permet.... Nous vous l'avons dit dès votre entrée ; c'est sans façon, en amis, ne l'oubliez pas, Lucette, ajouta-t-elle à la caméristé qui entrait sur un coup de timbre ; servez-nous.

Quel enchantement que cette pendaison de crémaillère dans la stricte intimité. Désirée n'avait jamais été aussi jolie dans sa toilette de goût simple, mais exquis ! Et si spirituelle ! Il me sembla même par moments, — quoi qu'on dise, le vin est parfois menteur, — si tendre, avec cette pointe de morbidesse et de nonchalance qui ne faisait qu'augmenter le charme.

Quand à Madame Van Hope, à part que trop de bijoux contrariaient le haut goût de sa toilette, et que certains tours de conversation étaient bien un peu, comme on dit aujourd'hui, fin-de-siècle, grande dame assurément jusqu'au bout des ongles, qu'elle avait fort soignés, vous pensez bien.

Quelle différence entre ce dîner et ceux du monastère, sans compter qu'ici je n'avais plus, pour troubler l'eau de mon breuvage, la présence de cette petite pécore de Velleda, ses yeux investigateurs qui semblaient fouiller, au dîner de Mme Catannas, jusqu'au fin fond des âmes de ma Désirée et de sa mère.

Voyez quel sot animal est l'homme : même dans les moments les plus heureux il faut qu'il songe à toute autre chose qu'à jouir uniquement de son bonheur. Une demi-heure ne s'était pas écoulée que je fus absorbé par une pensée unique : surveiller la mère de Désirée, voir par moi-même de quelle nature était les « absences » qui lui prenaient parfois, avait dit Mlle Van Hope.

A deux reprises, lorsqu'une joûte de paroles entre la jeune fille et moi ne permettait guère à Mme Van Hope de placer son mot, il me sembla que la crise commençait. J'en fus pour mes frais d'investigation : Désirée s'arrangea toujours, j'imagine du moins qu'elle le fit intentionnellement, pour détourner mon attention vers elle.

Le repas terminé, Désirée me dit ;

— Je suppose, Lucien, que vous nous avez reservé votre soirée. En tout cas, passons au salon, où le thé nous attend, tout de suite, si vous ne pouvez rester.

Mademoiselle, madame, je serais un bien peu galant homme si, après la faveur que vous venez de m'accorder d'un repas d'inauguration dans la plus stricte intimité...

— En famille, monsieur Lucien, dit la mère.....

— Le mot double le prix de la chose, madame. Je suis à vos ordres, cela va sans dire.

La flegmatique Désirée ouvrit elle-même les portes donnant sur le salon, qui avait, ma foi, fort grand air. Je me demandais *in petto* : « La soirée, puisque on ne danse pas, sera-t-elle ouverte ou intime ? » Madame Van Hope dit :

— Vous ne trouverez pas mauvais, monsieur, que vous ayant réservé la primeur de notre installation, nous ayons invité quelques intimes à continuer avec nous cette petite fête de famille.

Bien sûr, non, Azor ne pouvait trouver cela mauvais et le dit de la façon la plus courtoise qu'il put. Egoïste, oui, il eût pu désirer garder pour lui tout seul la présence de mon amie Désirée ; mais galant homme, il ne pouvait pourtant prétendre l'accaparer.

— Oh ! trois personnes, sans plus, fit Désirée.

Azor s'inclina : il commençait, à force de stupéfaction et de bonheur, — pourquoi le cacher, — à devenir pas mal stupide et ne trouvait plus facilement les mots en riposte à la parfaite distinction de langage, de ton et de tenue de ces dames, en qui il avait peine à retrouver les locataires de l'hôtel de la rue Mazarine.

L. des Iles

(*A Suivre.*)

© VILLE DE SISTERON

les Agents ou les Mandataires du Président de la République, qui les choisit, les nomme et les envoie à la Chambre. Celle-ci les reçoit plus ou moins de mauvaise grâce, parce qu'elle sait qu'ils sont rarement ses fidèles serviteurs, et elle finit par les destituer, en attendant qu'ils aillent à leur tour demander au Sénat la dissolution de la Chambre.

De tout cela, il ressort que le Ministère fait partie du Pouvoir exécutif, mais qu'il est par la nature des choses un organe de la Constitution, et qu'il convient de faire une place à l'arbre de couche qui porte les Ministres, au lieu de les laisser entre l'enclume et le marteau comme ils sont actuellement.

Si nous examinons maintenant le Pouvoir législatif, nous trouvons qu'il s'exerce par deux assemblées : le Sénat et la Chambre des députés.

Les sénateurs sont nommés pour neuf ans par un suffrage restreint ; ils sont renouvelables par tiers tous les trois ans.

Les députés sont nommés pour quatre ans par le suffrage universel ; ils sont renouvelés intégralement à la fin de chaque législature, cette élection se faisant tantôt au scrutin de liste par département, tantôt au scrutin individuel par circonscription.

Les députés ont donc une origine, les sénateurs en ont une autre qu'ils croient plus épurée, et de par la Constitution les honorables du Luxembourg pensent qu'ils ont le droit de rectifier les décisions des députés ou de se montrer les modérateurs des élus du suffrage universel. — D'autre part, une proposition quelconque votée par le Sénat doit être adoptée par la Chambre, ce qui fait que toute disposition prise par une assemblée est souvent rejetée par l'autre.

La discussion demeure stérile et il n'y a aucune rectification efficace parce qu'il n'y a pas de loi fondamentale de contrôle constitutionnel, point de hiérarchie entre les Pouvoirs.

Les affaires subissent d'interminables temps d'arrêts provoqués par les conflits entre les deux Chambres, le char de l'Etat s'embourbe et les pouvoirs sont dans des camps opposés.

Mais on ne peut rester dans cette situation d'hostilité ; le gouvernement essaye alors un coup de maître, et le Président de la République, sur l'avis conforme du Sénat, rend un décret de dissolution de la Chambre des députés.

Toutefois, comme il ne s'agit pas simplement de dissoudre la Chambre pour que tout soit arrangé, qu'il faut ensuite en faire réélire un autre par le suffrage universel, il s'ensuit fatalement que le souverain juge du conflit entre les pouvoirs est le corps électoral, et le décret de dissolution n'est qu'un acte d'assignation devant le pays.

Cette assignation est la preuve indiscutable que les Pouvoirs ont un maître, qu'ils ne consultent, il est vrai, que le moins souvent possible, mais auquel ils sont bien obligés de s'adresser quand le char de l'Etat est embourbé par leurs fautes.

Ce Maître donc, il faut le reconnaître, c'est le Pouvoir Générateur dont on n'a pas parlé dans les lois de 1875, c'est le Peuple Souverain, et il faut lui faire sa vraie place dans la Constitution definitive à donner à la France.

En attendant on le consulte, on lui demande son verdict sur les conflits entre les deux assemblées, sur le décret de dissolution de la Chambre, et on n'a qu'à attendre son arrêt, que voici ;

« La Chambre dissoute est réélue, les députés sont nouvellement investis ; le Sénat est condamné, le décret du Président de la République est annulé. » — C'est sans appel.

On se trouve alors en présence d'un événement plus fort que les faibles institutions de 1875 : le Président de la République se démet, le Sénat, trop heureux d'échapper à l'influence populaire grâce à son élection par le suffrage restreint, se réfugie au Luxembourg comme dans un camp retranché.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE MARSEILLAISE

Marseille est en travail de Conseil municipal. Les couches sont bien laborieuses. Qu'enfanteront-elles ? En attendant les têtes s'enflamment à l'Hôtel de Ville. On y résigne ses fonctions, comme une cuisinière rend son tablier, majestueusement. Le parti Flaissières a démisionné, crac, le parti Cadenat refuse de démissionner. Mais le parti Flaissières triomphe aux élections complémentaires, v'lan, le parti Cadenat donne sa démission. Quand le Conseil sera définitivement constitué, pan, le parti Flaissières démissionnera, c'est sûr. Ainsi la comédie *La Démission sociale* tient sérieusement l'affiche au Théâtre Muncipal.

***

Et le Carnaval pousse aux folies. De tous côtés, dans cette période de plaisirs, des rivaux surgissent à l'Alcazar et au Palais-de-Cristal. La musique accorde ici ses instruments ; on chante là ; on danse partout On se pare, on se costume, on se masque, on se compose un personnage, comme si tous les jours on faisait autre chose. En carnaval on couvre le masque humaln d'un affreux visage de carton peint dont la hideur effrontée soulève les risées. On sait au moins à quoi s'en tenir. Tandis que sur la scène sérieuse du monde... Mais amusons-nous aux mimes carnavalesques, à leurs pirouettes et effets de jambe.

***

Dans la foule, j'ai saisi un type qui danserait, s'il avait l'espace, mais qui s'en dédommage par ses tours de langue. Vous connaissez mon ami Godivel. Non ! Cela m'étonne ; il est connu dans l'univers entier. Partout il y a des amis, tous savants autorisés, empressés à toute heure, au moment précis, à le renseigner sur tout ce qui s'est accompli depuis la naissance du monde, sur tout ce qui se passe et se passera dans et sur la terre immense. Il connaît ainsi le passé, le présent et l'avenir. Il est omniscient et conscient de son extraordinaire universalité. L'orgue de Barbarie tient répertoire d'airs adaptes et classés ; le cervelet de Godivel tient magasin de thèses étiquetées et ordonnées. Vous dites un mot, crac, Godivel ajuste sa machine et vous décoche une dissertation que sa langue moud impertubablement. Et dire que Godivel n'a pas trente ans et que c'est déjà un prodige ! Jugez un peu ce qu'il sera à cinquante.

Aussi comme il s'admire, Godivel ! Il étale, comme un paon sa roue, une large figure colorée qu'il est stupéfait d'entendre juger banale ; une main pattue qu'il prétend fine ; un torse massif dont il vante la force et adore l'élégance. Antinoüs et l'Apollon du Belvédère, comparés à Godivel, ne sont, au dire de Godivel, que des magots.

Et puis il s'aime bien Godivel Il s'écoute parler ; il s'énamoure de sa diction tonitruante, mirifique organe de la vérité. La vérité ! mais il en a le monopole, lui, lui seul. Il dit, et n'admet pas l'ombre d'une contradiction. Ah ! c'est que... Il parle, on doit se taire. Il se pose, s'impose et pose perpétuellement. Il promène son regard sur son auditoire et sa parole jaillit abondante, orageuse. Il ne cause pas, il disserte ; pérore en dissertant, disserte en pérorant. Il expose compendieusement ; démontre amplement ; se répète considérablement. Plus fort que le Saint-Esprit, Godivel descend trois cent soixante-cinq fois par an, et vingt-cinq fois par jour, sur les hommes pour les illuminer. Godivel est un fléau de société.

S'il ne pérore pas, Godivel chante. Il est amoureux de sa voix. Elle est bien quelque peu voilée ; il toussaille bien pour l'extraire des profondeurs du gosier ; mais comme il la manie ! Tantôt c'est un matou qui miaule ; tantôt une tourterelle qui roucoule ; tantôt un rossignol qui lance ses roulades ; tantôt le clairon du coq ou le beuglement du bœuf. Pour produire tous ses effets, il faut que Godivel se mire dans une glace. La famille de Godivel est, dit-on, en extase perpétuelle.

Quelle amusante pivoine que Godivel, quand il n'est pas assommant.

***

Le Syndicat de l'enseignement privé, laïque, a inauguré ses soirées d'une manière brillante, par un concert où des amateurs ont enlevé les suffrages unanimes d'un public d'élite. Un bal a suivi où la musique entraînait « aux folâtres quadrilles », aux évolutions voluptueuses de la valse, de belles jeunes femmes et d'élégants cavaliers. Voilà des fêtes comme on les souhaite ; leur plaisir dure dans le souvenir, où il évoque d'aimables visions et de douces images.

***

On vient d'inventer.. Mais la presse a trop gémi et l'encre trop coulé.

MARIUS SEGUR.

Le Régime des Chemins de Fer

D'un récent article de la *Petite Correspondance française* nous extrayons les passages suivants :

En France, les chemins de fer — à l'exception du réseau directement exploité par l'Etat — sont soumis à un régime qui fait que les Sociétés exploitantes, les « Grandes Compagnies », sont tout à la fois des entreprises commerciales travaillant principalement avec l'argent de leurs actionnaires et obligataires en vue de bénéfices à recueillir, et des services publics soumis au contrôle direct et étroit de l'Etat.

L'Etat n'a accordé que des concessions temporaires, de sorte qu'à certaine date, — c'est-à-dire vers 1960 pour les six grands réseaux sus-nommés, — tout le passif — actions et obligations — étant amortis, l'ensemble de ces six réseaux, avec toutes les constructions, gares, magasins, bâtiments divers, deviendront sa propriété sans qu'il ait rien à débourser.

De ce chef, l'Etat se trouvera propriétaire absolu d'un ensemble de voies qui, avec leurs dépendances et organisation, valent actuellement près de quinze milliards, mais qui vaudront sans doute, à cette époque, près de vingt milliards. Il n'aura à racheter que le matériel de l'exploitation, les locomotives, wagons, les machines et appareils divers complétant ce matériel, ainsi que le mobilier garnissant les locaux nécessaires à l'exploitation. On peut estimer que ce matériel vaut un milliard environ pour les six Compagnies. Il constitue, d'ailleurs, la garantie de l'Etat pour les avances qu'il leur fait, en vertu des Conventions de 1883.

En réalité, l'Etat est, dès aujourd'hui, le nu-propriétaire des voies ferrées exploitées par les grandes Compagnies. Il est encore, dans une certaine mesure, leur commanditaire et leur associé, puisqu'en vertu desdites conventions de 1883. après leur avoir donné sa garantie pour la construction et l'exploitation de certaines lignes, il doit, à partir d'un certain chiffre de bénéfices attribué aux actionnaires, entrer en partage avec eux pour le surplus.

Il est le propriétaire d'un vaste réseau de voies ferrées qui doit lui faire retour à date fixe et qui, à cette époque, vaudra, libre et net de toutes dettes et charges, bien près de VINGT MILLIARDS, c'est-à-dire les deux tiers de la dette nationale actuelle. Le produit net de ces réseaux n'étant plus grevé que par les frais d'exploitation, approchera certainement de quatre cents millions.

Il y a là une ressource d'avenir telle que nulle nation en Europe ne possède la pareille et dont la réalisation fera oublier à nos petits-fils les folies électorales et financières de leurs grands-pères.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

En Carême. — Nous sommes en plein dans la saison de la pénitence et des mortifications ; mais aujourd'hui l'on peut faire son salut sans être obligé de se mettre au régime végétarien.

Avec quelques offrandes à notre sainte Mère l'Eglise — en la personne de ses représentants — une poularde grasse et dodue devient aussi maigre qu'un hareng saur, un superbe gigot peut être absorbé sans plus de crainte pour votre belle âme que si vous vous contentiez simplement des haricots qui l'accompagnent quelquefois.

Il n'en était pas de même au bon vieux temps.

En 653, le Concile de Tolède interdit l'usage de la viande pendant toute l'année à ceux qui, pendant le Carême, en aurait mangé sans nécessité.

Jaloux d'assurer le salut de ses sujets, Charlemagne décréta que toute violation des lois de l'abstinence serait punie de mort.

Les Polonais, dans la première ferveur de leur conversion au christianisme, arrachaient toutes les dents des délinquants pour les punir du péché de gourmandise — et prévenir les rechutes possibles.

Sous Henri II : amende, fouet et prison, sans préjudice d'une promenade du coupable à travers la ville, avec la viande trouvée chez lui pendue... au col !

Sous Louis XV, même châtiment, plus trois jours d'exposition au carcan, etc.

Comme c'était gai, dans ce bon vieux temps-là !

***

L'histoire ne dit pas quel sort était réservé aux mécréants et mécréantes qui s'affublaient d'un masque et allaient s'esbaubir à la danse.

Il faut croire que les bals masqués n'existaient pas à cette époque reculée, et si nos aïeux commettaient des péchés, ils les commettaient loin des regards inquisiteurs de dame Censure.

Combien plus heureux est notre temps ! Le Carême, pratiqué par quelques vieilles dévotes, est encore célèbre par les bals masqués, dont il sert de prétexte ; ces derniers ébats chorégraphiques de la maussade saison d'hiver sont attendus avec impatience par une exubérante jeunesse que n'a pu rassasier les joyeuses gambades du carnaval.

***

C'est en vertu de ce principe que l'ALCAZAR donne demain soir son *Bal masqué de la Mi-Carême*. Voulant laisser une bonne impression aux disciples de Terpsichore, le Directeur de ce coquet établissement offre divers prix d'une certaine valeur aux plus jolis costumes féminins. Le premier prix consiste en 6 cuillers en ruolz ; le deuxième en 6 mouchoirs en batiste ; et si nos informations sont exactes, une superbe paire de bas serait offerte par un amateur qui se réserverait le droit d'en revêtir les jambes qui les aurait gagnés ! Avec ces éléments, le succès de ce bal est assuré.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Régates Internationales de Nice

Les 23, 24, 25, 26 et 27 Mars 1895

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour de 1re classe

DE LYON, ST-ETIENNE

Et GRENOBLE à NICE

valables pendant 20 jours y compris le jour de l'émission

		Fr.
Lyon, viâ Valence, Marseille		96.75
St-Etienne	viâ Lyon, Marseille	106.35
	viâ Chasse, Marseille	99.95
	viâ Aix, Marseille	88.85
Grenoble	viâ Valence, Marseille	95.40

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque période.

Billets délivrés du 19 au 23 Mars inclusivement et donnant droit à un arrêt en route, tant à l'aller qu'au retour.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés :

A Lyon : à la gare de Lyon-Perrache, ainsi qu'aux Agences Lubin, " Indicateurs Duchemin " et Lyonnaise de Voyages.

A St-Etienne et Grenoble : à la gare.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

© VILLE DE SISTERON

Hommage à M. Nury. — A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé, hier soir, qu'une concession perpétuel'e de terrain sera accordée dans l'enceinte du cimetière pour recevoir la dépouille mortelle du bon serviteur, instituteur modèle, républicain sans reproches.

Nous donnerons samedi prochain le compte rendu de cette séance.

ETAT CIVIL

du 8 au 15 Mars 1895.

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Kramer Marcel-René-Jacques, 1 mois.

Jouine Marie-Magdeleine, veuve Meyssonnier, 81 ans.

Tête parfumée

La Brillantine du Congo préparée par Victor Vaissier est aussi parfumée que les meilleurs extraits pour le mouchoir. Frictionnez vos cheveux ou votre Barbe avec ce Baume Végétal, et vous serez dans un nuage de parfums exquis.

Un mot de la fin

Nous sommes à Marseille. Dans une des principales rues, un établissement à 05 centimes vient d'ouvrir à côté d'un restaurant à prix fixe.

Un consommateur entre dans la première de ces deux maisons, et il recule à l'odeur :

— Diantre, dit-il, à la préposée au papier, ça ne sent pas bon chez vous.

— Ne m'en parlez pas! c'est ce gueux de restaurant, à côté, qui nous empoisonne.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 13 Mars 1895.

Le marché est hésitant. Le 3 o|o cote 103.60, le 3 1|2 108.07.

Quand il s'agit de donner un conseil aux assurables qui recherchent la plus grande solidité pour leurs contrats, les journaux spéciaux et les publicistes expérimentés conseillent de traiter avec une des plus anciennes Compagnies. Elles sont au nombre de quatre la générale datant de 1819, l'Union de 1829, la Nationale de 1830, et le Phénix, de 1844. Est-ce à dire que la longue existence de ces Compagnies suffit pour témoigner de leur valeur intrinsèque ? Evidemment non mais cette existence, rapprochée d'autres faits, a bien sa signification. Elle prouve que ces Compagnies ont traversé quatre révolutions politiques, de nombreuses crises économiques ou financières, sans avoir éprouvé une seule défaillance, et surtout sans avoir manqué à un seul de leurs engagements. Que demander de plus ? On peut même se rappeler que ces Compagnies ont satisfait à leurs obligations avec leur exactitude habituelle pendant l'année terrible.

Ce n'est pas tout : on a toujours trouvé ces Compagnies sur la route des réformes et du progrès. Ce sont elles qui ont pris l'initiative de la réforme des tarifs et des commissions qui ont inspiré le gouvernement pour les modèles des comptes à exiger des Compagnies.

N'est-il pas juste que le public récompense ces Compagnies de leur longue sagesse, des garanties qu'elles ont amenées en dehors de celles strictement nécessaires. C'est justice pour elles et c'est l'intérêt bien entendu des assurés qui s'adressent à elles.

Marché d'Aix

du 14 Mars 1895.

Bœufs limousins	1 52	a	1 57
Gris	1 47	à	1 50
Bœufs du pays	1 77	à	1 83
Moutons du pays	1 80	à	1 85
Moutons Africains	1 55	à	1 62
Réserve	1 72	à	1 77

Conversion d'un Sceptique

Il ne passera point le bon temps des miracles,
Pas plus que le soleil, les fleurs et les amours ;
Le savon du Congo, sans souci des oracles,
En nous rajeunissant en opère toujours.

E. S..., au savonnier parisien Victor Vaissier.

VARIÉTÉS SISTERONNAISES

Café-Concert

RUE DROITE, A SISTERON

A LOUER

Présentement ou à Pâques

S'adresser à M. GAMBUS, 4, rue Audimar, Marseille.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Excursion en Algérie et Tunisie

organisée avec le concours des INDICATEURS DUCHEMIN,

du 5 au 31 Mars.

Itinéraire : Lyon, Marseille, Alger, Blidah, Les gorges de la Chiffa, Bougie, Les gorges du Chabet el Akhra, Sétii, Constantine, Biskra, Batna, Lambessa, Tingad, Hammam-Meskoutine, Tunis, Marseille, Lyon.

PRIX DE L'EXCURSION :

1re classe *845 fr.* — 2me classe *760 fr.*

Ces prix comprennent : 1° le transport en chemin de fer en France et en Algérie ; 2° (sous la responsabilité des *Indicateurs Duchemin*), les passages à bord des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, le logement et la nourriture dans les hôtels, etc., etc.

Les souscriptions seront reçues à partir du 20 février 1895, aux bureaux des *Indicateurs Duchemin*, à Lyon, 75, rue de l'Hôtel-de-Ville.

LIBRAIRIE --- PAPETERIE --- RELIURE

M. ASTIER FILS

LIBRAIRE

A SISTERON, PLACE DE L'HORLOGE.

Mise en vente à partir de ce jour de la collection de Romans des auteurs les plus en renom, a **0 fr. 25** centimes le volume de 160 pages.

MONITEUR des RENTIERS

Journal financier, de 16 pages paraissant le dimanche

RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS

2 fr. par an

23, passagne Saulnier, PARIS.

NOUVELLE REVUE

Sommaire du N° du 1er Mars 1895.

Prince Albert de Monaco *La Carrière d'un navigateur.*
M. Pierre Loti, *Jérusalem* (5e *et dernière partie*).
M. Jules Zeller, de l'Institut, *Les dernières années de Luther.*
M. Gabriel Vicaire, *Petites chansons.*
M. Robert Scheffer, *Le chemin nuptial* (2e *p.*)
M. Antoine Albalat, *M. Sully-Prudhomme.*
Mme. Jeanne E. Schmahl, *Le préjugé de Sexe.*
M. A Bisseuil, *Études économiques : les bouilleurs de cru.*
Mme Juliette Adam, *Lettres sur la politique extérieure.*
M. Barnave *Chronique politique.*
M. Louis Gallet, *Théâtre : musique*
M. Marcel Fouquier, *Drame et comédie.*
Pages courtes. — Alfred Ernest, Frédéric Loliée, Camille Mauclair, Pierre Weber, Jules Renard.
Armée. — Colonel X. : *Mouvement scientifique.* -- Stanislas Meunier : *Agriculture.* : — Noël Blache, Georges Couanon : *Livres nouveaux.*

ABONNEMENTS

PARIS : Trois mois 14 fr. ; six mois 26 fr. un an 50 francs.

DÉPARTEMENTS : Trois mois 15 fr. ; six mois 29 fr. ; un an 56 francs.

ÉTRANGER, (Union postale, 1re zone) : Trois mois 17 fr. ; six mois 32 fr. ; un an, 62 francs.

Les abonnements partent des 1er et 15 de chaque mois.

La Directrice-Gérante,
Juliette ADAM.

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur, c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente, elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront adresser Cinq francs en timbres ou mandat poste aux Éditeurs Jules Rouff 14 Cloître Saint Honoré. Paris. —

BON-PRIME

Tout lecteur du *Sisteron-Journal*, qui détachera ce *Bon-Prime* et qui nous enverra la somme de un franc cinquante centimes, recevra franco un un exemplaire des **Propos de Tante Rosalie** le livre d'Economie domestique, dont le prix en librairie est de Trois francs.

-- **Les propos de la tante Rosalie** sont le gros succès du jour. et le bréviaire indispensable de toute bonne femme de ménage qui veut tenir sa maison avec ordre et économie.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité,

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamentaux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération, ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. le GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à la Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils ainé, où au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

ATELIER

de

CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.

S'adresser à Mme Thérèza Brun.

PÉPINIÈRES DES CÉVENNES

Catalogue général 41

VIGNES Américaines et Franco-Américaines

ALBERT GOURDIN

St Hippolyte du Fort (Gers).

Plus de Secret!!!

AVEC

LA KABILINE

Véritable TEINTURE DES MÉNAGES

On teint chez soi EN TOUTES NUANCES les étoffes sans difficulté

40 CENTIMES LE PAQUET

Se Vend Partout

Chez MM. les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,

1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

A VENDRE *Une Voiture à patente*, pour voyageur de Commerce. S'adresser au bureau du journal. 1. — 10

CARTES DE VISITE sur beau carton depuis 1 fr. 50 cent. *le cent.* Plus de 100 types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Livrapide. A l'imprimerie du Journal,

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 11. — 14 Mars 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Le lion de Camors, par L. de Caters. — Causerie, par Eugène Muller. — Dans la Sierra, par Arthur Dourliac. — L'anniversaire d'Houssein. — Fernande, par Léon Dequillebecq. — Les mois illustrés. — Jeux d'esprit.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. -- Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON, Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

Notre Prime

Partout où la fièvre typhoïde résiste au froid, l'usage des eaux minérales naturelles s'impose comme une nécessité de premier ordre. Nos « Bernardins » de Vals sont des eaux de table excellentes ; elles facilitent la digestion, préviennent les gastriques, les gastralgies et toutes les indispositions du tube digestif. Tous les médecins que nous avons consultés — et dans le nombre il en est d'illustres — sont d'accord pour en préscrire l'usage habituel et constant et pour affirmer que l'on n'en peut retirer que des bienfaits.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du *Sisteron-Journal*. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison.

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et un chair plus ferme et plus blanche pour les veaux. il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la *Créméine*, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre et fromage. La *Crèmeine*, sert aussi pour lélevage des agneaux, porcs et poulains. Cette farine hors concours honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les epiciers. Exigez le non de *Crémeine* de la Maison ROQUES, du Mans et se méfier des imitations du nom : *créméine*, ROQUES, au Mans (Sarthe).

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTES

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « **Saison d'Été** », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, PARIS

L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratis et franco.**

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**

Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE.

DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS

GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Echantillons

Dépôt *droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX. JOIE. ÉLÉGANCE. BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

15 centimes le numéro. — 8 francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS

(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

AVIS

M. VALOPIN, CHIRURGIEN-DENTISTE

DU LYCÉE A DIGNE

Membre de l'Institut Odontologique de France

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle de la ville de Sisteron et des Communes limitrophes, qu'il va reprendre ses tournées mensuelles interrompues pendant quelque temps.

A l'avenir il recevra le premier samedi de chaque mois à *l'Hôtel Nègre.*

Comme toujours, il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et conserver ainsi sa bonne renommée en ne faisant que du travail bien fait et irréprochable.

La Meilleure des Eaux de Table

Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source «Les Bernardins», de Vals, prime du *Sisteron-Journal.*

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse .	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude	0.1281
Chlorure de sodium....	0.0365
Silice.	0.0740
Alumine	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal.*

Port en sus.

BANQUE RUSSE

pour le **Commerce étranger**, fondée en 1871, au capital entièrement versé de *20 Millions de roubles* (environ *50 Millions de Francs*). Cette Banque est représentée à **St-Pétersbourg, Moscou, Londres, Paris.** L'Agence de **Paris** est située *31, Rue du Quatre-Septembre.*

A LOUER

en tout ou en partie

MAISON LAPLANE

PLACE DE L'HORLOGE

S'adresser a Me HEIRIES notaire a Sisteron.

Mal. du Foie — Thermal — Scrofule
de Matrice — Glandes
Fre blanches — EAU DE — Tumeurs

BONJONEAU

Près *Montélimar* (Drôme). — 5 à 10 fr. par jour, 1 bouteille par jour **contre l'Obésité,** surtout celle du ventre. — Ecrire au Gérant pour caisse de 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR.** — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

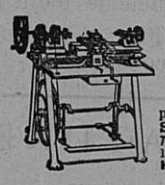

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Toupies,* etc.

OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) Fco 0,65c.

A. TIERSOT

CONSTRUCTR BREVETÉ A PARIS
16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Avis aux Mères de Famille

FARINE LACTÉE NESTLÉ

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. Gros, **A. CHRISTEN,** 16, Rue Parc-Royal, PARIS

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'EPICERIE

On demande

UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à M. Stanislas **MAUREL,** constructeur-mécanicien, à Sisteron.

CAFÉ A CÉDER

De suite

Situé au centre de la ville

S'adresser au bureau du Journal

Musique Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la publication musicale *Anciens et Modernes,* grand format, mensuelle, qui donne par an 240 pages de musique variée en 12 fascicules précédés chaque mois d'une revue musicale.

L'abonnement est de 4 francs l'an. Cet intéressant journal organise plusieurs concours chaque année : les manuscrits couronnés sont publiés et l'auteur en reçoit 100 exemplaires.

Contre l'envoi d'un mandat-poste de 4 fr. adressé à l'éditeur M. ROSOOR-DELATTRE, à Tourcoing (Nord), les nouveaux abonnés recevront gratuitement les livraisons de Novembre et Décembre.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDÉMIES

Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION

en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS

avec le

SAVON AU GOUDRON

DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1.

4me ANNÉE

LE RAILWAY

(Paraissant tous les samedis)

HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER

P.-L.M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE

EN VENTE aux Bibliothèques des Gares, & chez Fils, libraire à Sisteron.

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

HYDROPISIE

Traitement et Guérison sans ponctions par le Dr NOBLET

En quelques jours les battements du cœur, les palpitations, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale. Demander l'intéressante brochure accompagnée des attestations envoyée franco contre 60 centimes adressés au Dr NOBLET, 49, Rue Ste-Anne, Paris.

Consultations tous les jours de 2 à 5 heures et par Correspondance. Résultats constants et certains.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux

SIÈGE SOCIAL : RUE DU BAT-D'ARGENT, 2, LYON

Polices Remboursables à 100 francs

*Payables : **5** fr. au comptant ou **6** fr. à terme en **60** mois*

Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr.** ; **2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.

SIX TIRAGES PAR AN

Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.

Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *rue Bat-d'Argent,* 2, ou à M. *Calixte Beaume,* sociétaire, à Sisteron.

Matériaux de Construction

Fournitures Générales pour Entrepreneurs

PLATRE POUR ENGRAIS

BARDONNENCHE ET Cie

ENTREPOT : COURS ST-JAUME

SISTERON Basses - Alpes

VELOCIPÈDES PEUGEOT

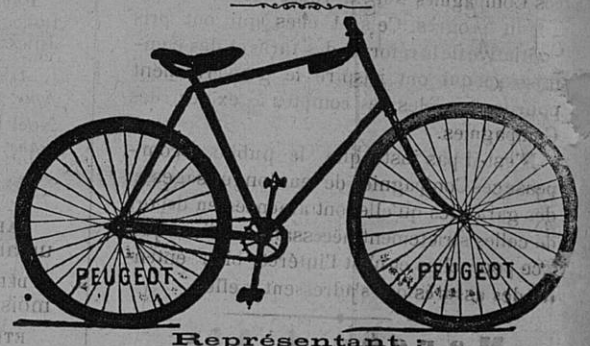

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

HUILE D'OLIVE VIERGE

ET SURFINE

FERDINAND AILLAUD

Propriétaire et Fabricant à TIZI-OUZOU, centre et Chef-lieu de la grande de Kabilie, province d'Alger

Huit médailles d'Or, Quatre médailles d'Argent, Hors Conscours Exposition universelle de 1889, Mérite Agricole.

Représenté par F. COULON à Sisteron.

Le Gérant,

Vu pour la légalisation et la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON